

Publié sur actualites/vous-navez-pas-percu-la-prime-inflation (  
<https://retraitesdeletat.gouv.fr/actualites/vous-navez-pas-percu-la-prime-inflation>)

---

## **Vous n'avez pas perçu la prime inflation ?**

25 mars 2022

---

Nous vous invitons, dans un premier temps, à vérifier que vous faites bien partie d'une catégorie éligible à cette aide financière (situation au mois d'octobre 2021).

Un simulateur est à votre disposition sur :

<https://www.gouvernement.fr/actualite/toutes-les-reponses-a-vos-questions-sur-l-indemnite-inflation>

"Rubrique Bénéficiaires/qui sont les bénéficiaires/Etes-vous éligible à l'indemnité inflation? :  
Commencer la simulation"

Vous avez vérifié que vous faites bien partie d'une catégorie éligible à cette aide financière sur le simulateur mis à votre disposition et souhaitez demander l'attribution de la prime :

Un téléservice est à votre disposition en cliquant sur le lien suivant

<https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-indemnite-inflation/accueil> Vous pouvez y déposer votre demande jusqu'au 30 juin 2022.